

Motion contre la réforme du collège 2016 et ses conséquences

présentée au CA du 28/02/2016

Nous dénonçons les dangers de la nouvelle façon de calculer la DGH des établissements induites par la réforme du collège :

→ Les heures dues aux élèves sont en baisse (-12h) et sont les seules que l'état est dans l'obligation de nous attribuer (26h par division dont AP et EPI)

→ La dotation complémentaire (81h) permet d'améliorer nos moyens cette année mais elle sera modifiable (voire supprimable) d'une année sur l'autre. Pour le moment, elle n'est pérenne que jusqu'en 2017. Qu'en sera-t-il à partir de 2018 ?

→ La dotation complémentaire est de 2,75h par division cette année (3h l'année prochaine) ce qui représente 66h au vue de notre nombre de division. Elle est prévue pour des dédoublements et des co-animations dans les différentes matières (sciences, langues, technologie,...), l'AP et les EPI. Mais il y a 3h d'AP en 6e et 4h d'AP et d'EPI en 5e, 4e et 3e. Les 2,75 heures ne suffisent déjà pas à dédoubler les classes dans ces dispositifs. Ces moyens complémentaires vont donc mettre en concurrence les disciplines et entraîner de l'AP en classe entière.

→ Les nouvelles modalités du collège entraîne également une perte d'heures disciplinaires de la 6e à la 3e : avant la réforme, il y a 102h + 3h d'AP d'IDD et les options ; après la réforme, il y aura 89 h + 15h d'AP, d'EPI et aucune option.

C'est la porte ouverte à une nette diminution des moyens du collège et à une suppression importante de poste dans les années à venir.

→ Enfin, il n'y a aucune amélioration concernant les effectifs par division.